



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20201217-DE\_101\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 décembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/12/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : Isabelle CLEMENT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

### Délibération N°DE 101-2020

**Objet : Réhabilitation d'une friche industrielle – Port du Rosmeur – Douarnenez  
Demande de subvention DETR**

#### Rapporteur : Marc RAHER

Par délibération DE-69-2020 du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Conseil communautaire a donné son accord à l'opération de réhabilitation de la friche industrielle et portuaire dénommée bâtiment « France Langouste » sis Jetée du Flimiou à Douarnenez.

Pour rappel, cette opération permettrait de réutiliser un bâti aujourd'hui à l'abandon en vue d'une part de répondre à des besoins exprimés par des acteurs économiques en recherche d'espaces d'activités et d'autre part de dynamiser les activités sur le Port du Rosmeur.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, Douarnenez Communauté a proposé au syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille une manifestation d'intérêt spontanée sur ce bâtiment inoccupé depuis plusieurs années, sollicitant alors une AOT du domaine public constitutive de droits réels, proportionnelle à l'investissement réalisé.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 3 150 000 € HT.

Dans la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Conseil communautaire a validé une demande de subvention au titre de la DSIL 2020. Une subvention a été accordée pour un montant de 219 389 €.

Dans le cadre de la DETR 2021, Douarnenez Communauté sollicite une subvention à hauteur de 400 000 € au titre des opérations relevant d'une priorité n°1.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux	Montant sollicité de la subvention
Etat – DSIL 2020	<b>3 150 000 €</b>	6,96%	219 389 €
Etat – DETR 2021		12,70%	400 000 €
Douarnenez Communauté		80,34%	2 530 611 €
<b>Total</b>		100%	<b>3 150 000 €</b>

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Il est proposé :

- De solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR 2021 selon le plan de financement susmentionné.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 17 décembre 2020

Le Président,  
Philippe AUDURIER

